N° : 2005-11-02
Service: Finances

OBJET : FINANCES : AFFECTATION DE CREDITS RESERVES

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2005, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de "crédits réservés" ont été votées.
Il convient aujourd'hui de procéder à l'affectation de ces crédits pour plusieurs secteurs selon le tableau suivant :

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 213 Article 6574	Secteur Education – Crédits culturels

ASSOCIATION DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
Maternelle Jean de la Fontaine	111 enfants	732,60
Maternelle Clément Désormes	25 enfants	165,00
Maternelle Revoyet	33 enfants	217,80
Maternelle Jules Ferry	112 enfants	739,20
Maternelle la Glacière	104 enfants	686,40
Maternelle Célestins	49 enfants	323,40
Maternelle le Golf	78 enfants	514,80
Elémentaire Jean de la Fontaine	174 enfants	1 148,40
Elémentaire Jules Ferry	190 enfants	1 254,00
Elémentaire la Glacière	125 enfants	825,00
Elémentaire Le Golf	166 enfants	1 095,60
Primaire Ampère	192 enfants	1 267,20
Primaire la Saulaie	101 enfants	666,60
Primaire Jean Macé	282 enfants	1 861,20
Primaire Marie Curie	275 enfants	1 815,00
	Total	**13 312,20**

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 415 Article 6574	Secteur sport - manifestations

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
CASCOL	Participation cross country section athlétisme, le 06/11/05.	**150,00**
CASCOL	Participation achat matériel d'entraînement et compétition section cyclo.	**780,00**
Fraternelle d'Oullins	Participation championnat sauvetage aquatique le 18 juin 2005 à Morzine.	**300,00**
	Total	**1230,00**

- DELIBERE -

A L'UNANIMITE des membres présents

APPROUVE l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2005, au chapitre 65,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET